

Informations pour les assurés au bénéfice d'une rente		
<b>Adaptation des rentes</b>	<b>Informations diverses</b>	<b>Organisation</b>
L'évolution de l'indice des prix à la consommation pour la période de mai 2012 à mai 2013 est négative (-0.6%). Selon décision du Conseil d'administration, le montant de votre rente ne sera pas modifié au 1 <sup>er</sup> janvier 2014.	La Loi sur la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (LCPFPub) contenant les modifications adoptées par le Grand Conseil le 26 juin 2013, qui entreront en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2014, ainsi que le Règlement d'assurance, sont à disposition sur notre site Internet. Sur demande, ces documents vous seront envoyés par courrier.	Conseil d'administration 30 membres, gestion paritaire employeurs / assurés
<b>Versement des rentes</b>		Organe de révision PricewaterhouseCoopers SA 2000 Neuchâtel
Pour l'année 2014, le versement de votre rente s'effectuera aux environs du 24 de chaque mois.		Experts en prévoyance professionnelle AON Hewitt SA 2000 Neuchâtel
<b>Fiche d'assurance 2014, certificat de rente 2013 et attestation de vie</b>		Autorité de surveillance Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) 1002 Lausanne
Conjointement à cette information, vous recevez les documents suivants :	Outre la mise en place de la modification du plan de prévoyance, la Caisse changera ses bases techniques au 1 <sup>er</sup> janvier 2014, pour tenir compte notamment de l'augmentation de l'espérance de vie.	Direction Olivier Santschi - directeur Myriam Ofzky - directrice adjointe
<ul style="list-style-type: none"> <li>• une <b>fiche d'assurance</b> qui indique le montant de votre rente au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;</li> <li>• un <b>certificat de rente</b> attestant du montant total versé en 2013, à joindre à votre déclaration d'impôt ;</li> <li>• <b>uniquement pour les assurés habitant hors du canton de Neuchâtel, un formulaire d'attestation de vie</b>, que vous voudrez bien faire attester par l'Autorité communale de votre domicile (Police des habitants, Mairie, Police, etc.) ou par nos soins lors d'un passage dans nos bureaux, muni(e) d'une pièce d'identité. Cette attestation doit nous être retournée signée d'ici fin mars 2014.</li> </ul>	Le Conseil d'administration a décidé, selon recommandation de notre expert en prévoyance professionnelle, de diminuer le taux technique de la Caisse qui passera de 4% à 3.5% au 1 <sup>er</sup> janvier 2014, ceci pour tenir compte de la baisse de l'espérance de rendement sur les placements.	Responsable des rentes Gerardo Hofmann
	Plus de détails et de nombreuses informations utiles sont disponibles sur notre site Internet, notamment le rapport annuel de gestion 2013, qui sera à disposition après son adoption par le Conseil d'administration à fin juin 2014.	<b>Renseignements et contacts</b>
		Siège Rue du Pont 23 2300 La Chaux-de-Fonds
		Internet <a href="http://www.prevoyance.ne.ch">www.prevoyance.ne.ch</a>
		Courriel <a href="mailto:info@prevoyance.ne.ch">info@prevoyance.ne.ch</a>
		Téléphone +41 32 886 48 00 (tapez 2)
		Horaires d'ouverture du lundi au jeudi 08h00 – 11h00 14h00 – 17h00 vendredi 08h00 – 16h00